

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 février 2008

RATIFICATION ORDONNANCE MÉDICAMENT - (n° 301)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 12

présenté par
le Gouvernement-----
ARTICLE 5

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer au mot :

« avril »

le mot :

« juin »

et au mot :

« mars »

le mot :

« mai ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à reporter au 1^{er} juin 2008 l'entrée en vigueur du transfert de compétence du ministre chargé de la santé en matière de recherches biomédicales vers l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé. En effet, la date du 1^{er} avril 2008, initialement adoptée lors du débat au Sénat, ne peut pas être retenue, compte tenu du report de l'examen du présent projet de loi par l'Assemblée Nationale.